PETR Mâconnais Sud Bourgogne (Siren : 200076214)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Charnay-lès-Mâcon
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/08/2017
Date d'effet	21/08/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	Mme Christine ROBIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace de la Verchère
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71850 CHARNAY-LES-MACON
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@maconnais-sud-bourgogne.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	120 244

Densité moyenne	98,07

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
71	CA Mâconnais Beaujolais Agglomération (200070308)	CA
71	CC du Clunisois (200040293)	CC
71	CC Mâconnais - Tournugeois (200069698)	CC
71	CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (200071645)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) *Le PETR exerce, en lieu et place de ses EPCI membres, les compétences et missions suivantes : Elaborer et suivre le projet de territoire du PETR ; Elaborer, réviser, modifier et mettre en ?uvre un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur son périmètre ; Etre le cadre de la contractualisation européenne, nationale, infrarégionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en ?uvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne (notamment LEADER) ou tout autre collectivité publique ou partenaire ; Fédérer et coordonner des actions et projets touchant au développement, à l'aménagement et à la valorisation de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire, mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions et projets auprès des partenaires extérieurs ; Conduire les réflexions et exercer les activités d'études, d'animation, de concertation ou de gestion nécessaires à la mise en ?uvre de projets de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)